22 janvier 2008

Suzanne R. Sene,
Office of International Affairs,
National Telecommunications and Information Administration
1401 Constitution Avenue, N.W., Room 4701
Washington, DC 20230

(Copie MS Word sur disquette 3,5″ et par courrier électronique à JPAMidTermReview@ntia.doc.gov)

Objet : Revue à mi-parcours de l'accord de projet conjoint entre l'ICANN et le Département du Commerce des Etats-Unis

Chère Madame Sene,

Cette lettre représente la proposition de l'ICANN en réponse à la revue à mi-parcours de l'accord de projet conjoint entre l'ICANN et le département du commerce des États-Unis.

Résumé de la position de l'ICANN

Le conseil d'administration de l'ICANN pense que :

- l'accord de projet conjoint (comme les Protocoles d'Accord (en anglais MOU qui l'ont précédé) a contribué à faire de l'ICANN une organisation stable ;
- l'ICANN a exécuté les dispositions de l'accord de projet conjoint commencé en septembre 2006 ;
- l'ICANN honore les responsabilités qui lui sont confiées dans le cadre de l'accord de projet conjoint;
- l'accord de projet conjoint n'est plus nécessaire. Sa conclusion est l'étape suivante dans la transition de la coordination du système de noms de domaine (DNS) vers le secteur privé ;
- cette étape confirmera que la vision initiale décrite dans le livre blanc est en train de se réaliser ;
- la conclusion de l'accord de projet conjoint n'aura pas d'incidence sur les responsabilités exprimées dans le contrat de l'Autorité pour la numérotation Internet (IANA - Internet Assigned Numbers Authority) ni sur la participation du gouvernement des États-Unis au comité consultatif gouvernemental.

Contexte et introduction

Le 25 novembre 1998, le département du commerce des États-Unis au nom du gouvernement des États-Unis a conclu un Protocole d'Accord (MOU) avec l'ICANN (Internet Corporation for Assigned Names and Numbers), une société à but non lucratif de droit privé.

Le but de ce protocole était de réaliser la transition de la gestion du système des noms de domaine (DNS) vers le secteur privé.

L'idée de cette transition de la gestion du DNS a été initialement exposée dans un livre blanc publié par le Gouvernement des Etats-Unis. Voir http://www.ntia.doc.gov/ntiahome/domainname/6_5_98dns.htm#N_16_

Dans ce livre blanc, le Gouvernement déclarait :

> « Le gouvernement des États-Unis s'engage à mettre en œuvre une transition qui permettra au secteur privé de conduire la gestion du DNS. Le gouvernement des États-Unis préférerait que cette transition soit achevée d'ici l'an 2000. Dans la mesure où la nouvelle organisation sera fondée et opérationnellement stable, le 30 septembre 2000 est prévue pour être, et reste, une date « butoir ». »

Aujourd'hui, plus de neuf ans et sept versions du protocole plus tard, l'ICANN et le département du commerce des États-Unis évaluent la performance de l'ICANN par rapport aux 10 responsabilités définies dans un accord de projet conjoint signé en septembre 2006. L'accord de projet conjoint est établi entre l'ICANN et le département du commerce des États-Unis, et une revue à mi-parcours du projet vient de commencer.

13 les rapports d'état en neuf ans

Au cours des neuf dernières années, l'ICANN a fourni 13 rapports d'état au département du commerce. Chacun inclut une liste qui souligne la performance en fonction des tâches convenues détaillées dans les sept protocoles qui ont été signés durant cette période. Voir http://www.icann.org/general/agreements.htm

Par le biais de ce processus, la communauté ICANN a entrepris les tâches de création d'institutions nécessaires pour assumer le rôle défini dans le livre blanc.

Les objectifs suivants représentent quelques exemples seulement des objectifs atteints :

- introduction de la concurrence dans les services d'enregistrement des noms de domaine pour les gTLD, notamment la mise en œuvre des nouveaux TLD ;
- mise en œuvre d'un règlement uniforme des litiges relatifs aux noms de domaine pour la résolution du cybersquatting et autres litiges relatifs à la propriété intellectuelle ;
- établissement d'accords légaux formels avec les registres régionaux Internet, notamment l'établissement de l'Organisation de Soutien relative aux adresses (ASO - Address Supporting Organization) ;
- établissement d'accords avec les opérateurs des ccTLD, notamment l'établissement de l'organisations de soutien relative aux noms de code de pays (ccNSO - Country Code Names Supporting Organization). Des accords ICANN-ccTLD sont désormais établis avec des opérateurs de ccTLD qui représentent plus de 60 % des registrants des ccTLD dans le monde ;
- mise en place d'un plan de contingence pour assurer la continuité des activités ;
- établissement d'un processus de consultation de la communauté pour le développement intégré du plan stratégique, du plan opérationnel et du budget de l'ICANN ; et,
- mise en œuvre d'une stratégie financière fournissant des sources de revenus prévisibles et durables.

Les avancées de l'ICANN au cours de cette période ont été substantielles, l'ICANN ayant connu une croissance et une évolution continues pour honorer ses obligations et ses responsabilités. L'affirmation des responsabilités définie dans l'accord de projet conjoint de 2006 est un ensemble de responsabilités courantes qui a été développé par le conseil d'administration de l'ICANN pour l'évaluation continue de la réalisation des objectifs. Un tableau récapitulant ces réalisations est annexé à cette proposition.

Avis d'enquête

L'avis d'enquête pour cette revue à mi-parcours a été rendu public avec une demande de commentaires sur la performance de l'ICANN.

Les questions posées aux commentateurs sont identiques pour chacune des 10 responsabilités. Elles sont les suivantes :

- À votre avis, quels sont les progrès accomplis par l'ICANN pour chaque responsabilité depuis le 1 octobre 2006 ?
- Si vous pensez que des progrès ont été accomplis, expliquez comment et pourquoi.
- Des progrès supplémentaires auraient-ils pu être réalisés par l'ICANN dans chaque domaine ?

Des progrès supplémentaires pourraient-ils être réalisés par l'ICANN ?

Des progrès significatifs ont été réalisés au cours de la période de l'accord de projet conjoint et, comme indiqué plus haut, ils sont récapitulés dans le tableau joint. Pour chacun des 13 rapports d'état fournis à la date d'aujourd'hui, cela a toujours été le cas. Le principal objectif de l'organisation et de son modèle d'innovation ont toujours été et seront toujours le progrès et l'évolution. C'est la grande valeur de ce modèle : il est en constante amélioration.

La sécurité et la stabilité sont une quête sans fin ; tout comme l'excellence opérationnelle, la transparence et la responsabilité. La conclusion est qu'il y a toujours des progrès à accomplir pour chacune des 10 responsabilités définies par le conseil d'administration.

Poser la question « De nouveaux progrès peuvent-ils être accomplis par l'ICANN dans ce domaine ?» suscitera toujours cette réponse : « Oui. L'ICANN peut encore progresser. » L'ICANN pense que des progrès sont toujours possibles. Conclure qu'aucune autre avancée n'est possible est l'antithèse de ce dont l'ICANN a besoin et des aspirations de l'ICANN. Une entité du secteur privé souple et
réactive avec des participants internationaux doit toujours « en faire plus » dans tous les domaines de sa responsabilité.

L'obligation que s'impose l'organisation de toujours s'efforcer d'en faire plus est reflétée dans les 13 rapports d'avancement émanant des sept protocoles. Dans les premières années de la constitution de l'ICANN, les tâches que l'ICANN s'est engagée à réaliser auraient pu être nommées tâches d'« établissement ». C'est-à-dire que ces activités avaient été conçues pour développer l'organisation et ses relations.

Plus précisément, dans le passé le département du commerce a correctement évalué que l'ICANN avait réalisé les objectifs suivants :

- clarifier ses missions et ses responsabilités ;

- réformer ses processus de prise de décision afin de s'assurer que les vues de tous les acteurs d'Internet soient entendues ;

...5

- développer un rôle consultatif efficace pour les gouvernements ;
- mener une enquête pour déterminer si l'ICANN dispose des ressources financières et des ressources en personnel nécessaire pour réaliser sa mission.

L'ensemble de ces mesures reflétait un niveau de contrôle approprié pour une organisation en phase de constitution. Le conseil d'administration considère que l'ICANN a désormais atteint, avec l'aide du DOC et d'autres parties prenantes, un meilleur niveau de maturité en tant qu'organisation, avec une base de revenus stable et des ressources appropriées en personnel professionnel.

En d'autres termes, les activités de démarrage ont laissé la place aux activités fonctionnelles pour une organisation qui ne requiert plus une surveillance régulière de ses opérations par le département du commerce. La surveillance constante de la performance de l'organisation est la responsabilité du conseil d'administration.

L'ICANN a-t-elle honoré les 10 responsabilités définies dans l'accord de projet conjoint?

De manière significative, les responsabilités définies dans l'accord de projet conjoint ne constituent pas des jalons ni des mesures déterminés par le département du commerce des États-Unis. Il s'agit de jalons adoptés par le conseil d'administration de l'ICANN lui-même. La liste des objectifs réalisés (avec les documents y associés) est longue. Elle est jointe en annexe à cette proposition. Elle est également incluse dans le rapport annuel 2007 de l'ICANN.

Lors de la conférence de l' ICANN qui s' est tenue à Los Angeles, du 29 octobre 2007 au 2 novembre 2007, John Kneuer, alors secrétaire adjoint du département du commerce, dans son discours d'ouverture de cette réunion, a déclaré :

> « Comme je l'ai dit, les mesures importantes sont les dix critères adoptés par la résolution du conseil d'administration. Il s'agissait d'engagements pris par l'ICANN auprès de son conseil d'administration et le conseil d'administration était en fin de compte le juge qui déterminait si l'ICANN honorait ou non ces responsabilités. ».

Le conseil d'administration de l'ICANN pense que l'ICANN satisfait amplement ses responsabilités. Il pense également que l'accomplissement de ces responsabilités est une tâche constante et que l'ICANN continue à réaliser des progrès en ce sens. Le tableau récapitulant de ces réalisations atteste de la confiance du conseil d'administration.

Le conseil d'administration considère que les responsabilités sont accomplies et qu'il existe une capacité organisationnelle à toujours améliorer la performance, il est donc superflu de poursuivre la surveillance symbolisée par l'accord de projet conjoint.

La transition est-elle toujours l'objectif ?

Clairement, l'ICANN et le Gouvernement des Etats-Unis pensent que la transition de la gestion du DNS, telle qu'envisagée à travers l'établissement du modèle de l'ICANN, reste l'objectif a atteindre. Des représentants du département du commerce ont exprimé publiquement un soutien pour cet objectif et le rôle de l'ICANN :

> « ...le département continue à soutenir le secteur privé pour diriger la coordination des fonctions techniques liées à la gestion du DNS décrite dans le modèle de l'ICANN. » **John Kneuer, témoignage écrit au sénat, 20 septembre 2006.**
>
> « Tout d'abord, je souhaiterais réitérer le fort soutien des États-Unis à l'ICANN pour son rôle de gestionnaire technique du système de noms de domaines Internet et des opérations techniques connexes. Nous continuons à soutenir le leadership du secteur privé et les innovations et l'investissement qui ont caractérisé le développement et l'expansion d'Internet dans le monde entier. La préservation de la stabilité et de la sécurité du DNS est impérative pour que cette croissance phénoménale puisse se poursuivre. La concentration des efforts de l'ICANN sur les questions de sécurité joue un rôle considérable en ce sens.
> Le modèle de l'ICANN, conçu pour permettre une participation totale de toutes les parties prenantes intéressées, aux décisions et aux délibérations, aussi difficile que cela puisse être parfois, constitue l'approche la plus efficace pour la coordination de ces fonctions techniques. » **Meredith Atwell Baker, alors secrétaire adjointe pour les communications et l'information de la National Telecommunications and Information Administration, discours d'ouverture, cérémonie de bienvenue, conférence de l'ICANN à San Juan, Puerto Rico, 25 juin 2007.**

> « …notre processus de consultation publique a révélé un large soutien en faveur de la poursuite de la transition vers le secteur privé. La majorité des parties prenantes concernées ont soutenu les principes initiaux avancés pour guider cette transition, la stabilité et la sécurité, la concurrence, une coordination ascendante des politiques et une représentation large. » **John Kneuer, discours d'ouverture, cérémonie de bienvenue, Conférence de l'ICANN à Los Angeles, 29 octobre 2007.**

La vraie question : Quelle est la prochaine étape vers la transition ?

Si le modèle est adapté à la tâche, si l'ICANN continue à honorer ses responsabilités définies dans l'accord de projet conjoint, et s'il existe toujours un engagement pour la transition de la part de toutes les parties, la vraie question à ce stade n'est pas « L'ICANN pourrait-elle faire plus ? », mais : « Quelle est la prochaine étape vers la transition ? »

Dans le livre blanc de 1998, le gouvernement des États-Unis a assumé un rôle de leadership lorsque le président a donné au secrétaire du commerce la directive de privatiser le système des noms de domaine (DNS, Domain Name System) de manière à augmenter la concurrence et à faciliter la participation internationale à sa gestion.

À son grand crédit, c'est la position défendue par le Gouvernement dans le domaine public depuis plus de neuf ans. Se faisant, il s'est prononcé en faveur des valeurs de liberté, d'entreprise, et c'est important, de coordination et non de contrôle.

L'engagement du Gouvernement en faveur de la transition de cette fonction est une position qui suscite une forte admiration. Après neuf ans de mise à l'épreuve de ce modèle de coordination par le secteur privé, le conseil d'administration pense qu'une étape supplémentaire est nécessaire.

Le conseil d'administration suggère que l'accord de projet conjoint n'est plus nécessaire et peut être conclus.

Quel effet l'achèvement du contrat conjoint de projet aura-t-il ?

L'achèvement de l'accord de projet conjoint indiquera clairement que la politique de tutorat d'un ICANN fort par le Gouvernement a été un succès. Ce succès doit être commémoré. L'époque de l'intervention opérationnelle dans le rôle du conseil d'administration (dans le cadre légal) et sa responsabilité dans la conduite des tâches quotidiennes de l'ICANN devra être considérée comme définitivement révolue.

Ceci ne modifiera pas les dispositions établies dans le cadre du contrat de l'IANA, selon lesquelles le personnel de l'ICANN est autorisé à insérer des noms de domaine dans la zone racine. Ceci ne modifie pas l'accord de coopération que le Gouvernement a passé avec Verisign Corporation pour la gestion du serveur racine « A ». Ceci ne mettra pas fin à la participation du Gouvernement des Etats-Unis dans l'ICANN à travers le comité consultatif gouvernemental.

Toutes ces responsabilités resteront en vigueur sans l'accord de projet conjoint.

Toutefois, la conclusion de l'accord de projet conjoint aura une portée puissante et durable sur la confiance de la communauté en l'Internet et des utilisateurs de l'Internet.

La confiance à long terme dans un Internet coordonné

Comme le souligne cette proposition, l'accord de projet conjoint était un instrument nécessaire durant les années de formation de l'ICANN. Mais désormais, l'accord de proet conjoint contribue à la perception erronée que le DNS est géré et surveillé quotidiennement par le gouvernement des États-Unis. La décision de mettre fin à l'accord de projet conjoint fournira une stabilité et une sécurité à long terme pour un modèle qui fonctionne.

Elle offrira à tous les participants l'assurance que l'investissement en temps, en réflexion et en énergie consenti sur plus de neuf ans a permis d'instaurer un organisme de coordination d'Internet qui demeurera la propriété de toutes les parties prenantes et ne sera géré ou surveillé par aucune entité.

Enfin, elle contribuera à donner corps à l'idée initiale du livre blanc, à savoir qu'aucun gouvernement seul, ne doit gérer ou être perçu comme gérant cette fonction, mais que cette gestion doit être assurée par une organisation privée où toutes les parties privées sont représentées.

Veuillez croire, Madame, à l'expression de mes sentiments distingués

Peter Dengate Thrush
Président du directoire
ICANN